

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### PROCES VERBAL du conseil municipal du 27 aout 2018 à 20h00

L'an deux mil dix- huit, le vingt-sept aout à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15      Présents : 11    Procuration 4

PRESENTS: COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale-CABANNES Michel-PEYRUSSON Denis-LABBE Sabrina- LACOMBE Céline- LARTIGUE RENOUIL Jacqueline-CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal –

Avaient donné procuration : LAGARDERE Jean louis- TURANI I BELLOTO Alexandra- ROSEC Angélique LAMBERT Didier

ABSENTS : LACHAUX Evelyne (arrivée 20h15 et départ à 21 h au cours de l'exposé sur les zones de préemption du Ciron)

Secrétaire de séance : Mme LABBE Sabrina

#### **Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018 approuvé à la majorité par 11 voix pour, et 3 voix contre (CHAZOTTES Martine, BERNARD Pascal et Jacqueline LARTIGUE RENOUIL).

Au sujet du projet de réductions des frais de téléphonie de la commune, Pascal Bernard fait remarquer qu'Isabelle BERNARD son épouse a été citée par le Maire, afin de montrer les difficultés en la matière .Il indique que celle-ci n'ayant pu s'y pencher que durant 3 mois seulement, son travail n'a pu être suivi d'effet. Il souligne que ce travail n'a pas été ensuite mené à terme.

Il est décidé d'indiquer cette remarque au compte rendu suivant.

#### **1° - Présentation du zonage de préemption Espace Naturel Sensible « Vallée du Ciron »**

A la demande de Monsieur le Maire, Sébastien IROLA, Ingénieur territorial au Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, est venu présenter la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS), ainsi que les zones de préemption concernées sur la commune de Bernos-Beaulac. Il est abordé : le cadre juridique (compétence donnée aux départements), le financement par la taxe d'aménagement (1,3% de 7,26€/m<sup>2</sup> de surface construite en Gironde), les zones classées actuellement en espaces naturels sensibles en Gironde (3 148 ha), et le souhait du Département de réviser ce zonage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Département a conventionné avec le Syndicat de la vallée du Ciron pour gérer les 80 ha déjà acquis dans la vallée et pour initier le réajustement des zones de préemption en s'appuyant sur des diagnostics environnementaux plus récents ; (15 communes sont concernées par cette révision dont Bernos Beaulac).

Une présentation d'une proposition d'évolution du zonage actuel est réalisée, proposition que le Conseil municipal devra prochainement approuver avant validation du Département.

Des explications sont données aux participants notamment sur les mécanismes de préemption.

En attendant le vote de ce zonage à un prochain conseil, Sébastien Irola se tient à disposition pour compléter ces explications.

## **2° - Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Une discussion avec le Maire de Cudos a été entamée au début de l'été. Il s'agit à présent de constituer une commission pour échanger et préparer la décision sur la mise en place ou non de ce regroupement. Il s'agira d'analyser les contraintes et les valeurs ajoutées : logistique, personnel, finance, pédagogie...

S'inscrivent pour participer à cette commission : Philippe COURBE- Sabrina LABBE- Jean Paul MERIC- Pascale SEMPROLI- Céline LACOMBE Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

Des représentants de parents d'élèves et les enseignants seront également sollicités et des rencontres régulières avec la commune de Cudos seront mises en place.

Afin que l'ensemble du conseil municipal puisse suivre l'avancée des débats, un compte rendu sera fourni après chaque réunion.

## **3°- Mise en accessibilité des établissements recevant du public**

Depuis 2015, les communes auraient dû mettre en place un plan d'actions permettant l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées. Ce plan avec des objectifs de réalisation dans le temps doit être transmis à l'Administration.

A ce jour, un diagnostic sommaire des aménagements à faire a été fourni, mais aucun plan d'actions n'a été reconnu par l'Administration. C'est pourquoi, il est proposé de se mettre en conformité en prenant l'attache d'un bureau d'étude agréé pour la mise en place d'un agenda des actions à 3, 6 et 9ans.

Tous les établissements publics de la commune sont concernés. Si aucune action n'est menée, le Préfet peut infliger une lourde amende.

Le conseil vote à l'unanimité la démarche de consultation de bureaux d'études.

## **4°-Fonctionnement des commissions municipales**

Selon Martine CHAZOTTES, les commissions municipales ne sont pas obligatoires. Toutefois, si elles sont mises en place, elles se doivent d'être encadrées. Mme CHAZOTTES estime que les convocations ne sont pas assez précises et que le calendrier des réunions n'est pas arrangeant.

Elle trouve aussi que les sujets traités sont redondants et que les débats qui en découlent sont stériles. Elle ajoute qu'un compte rendu pour chaque réunion doit être établi afin que l'ensemble des conseillers (qui ne font pas partie de la commission) puisse être informés.

Enfin, Mme CHAZOTTES déplore le manque d'information de la part du Maire sur les travaux en cours au sein de la commune. Certains habitants l'interpellent sur le sujet et elle n'a pas de réponse à leur donner.

Philippe COURBE répond que chacun peut se rendre à la mairie ou appeler le secrétariat pour obtenir ces informations.

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL approuve Mme CHAZOTTE et souligne la rétention d'information.

## **Questions diverses :**

1/ La secrétaire générale de mairie a transmis à la commission du personnel les emplois du temps du personnel de l'école des agents affectés par des changements suite à la fermeture de classe et au départ de Mme DARCOS à la rentrée 2018. Mme LARTIGUE RENOUIL dit ne pas avoir reçu tous les emplois du temps et relève un manque de personnel dans le réfectoire de 12h à 12h30. La secrétaire générale de mairie, Christine LACAMPAGNE, précise que seuls les emplois du temps modifiés ont été fournis.

Mme LARTIGUE RENOUIL fait aussi remarquer une anomalie sur ces emplois du temps : il n'y aurait qu'une seule personne de 12h à 12h30 présente dans le réfectoire. Christine LACAMPAGNE s'en

étonne et fait remarquer qu'il doit y avoir une erreur de rédaction. Après vérification, le planning des agents sera renvoyé aux élus.

2/Pascal BERNARD demande si les travaux de la Barie sont terminés. Jean Paul MERIC répond qu'il reste encore une barrière sur le côté à aménager.

3/ Pascal BERNARD demande où en est l'avancée du dossier sur le passage du chemin de la station d'épuration en voirie communal. La Mairie attend une réponse du Conseil Général sur ce dossier.

4/ Pascal BERNARD demande où en est l'élaboration de la convention avec le Syndicat du Ciron sur la rénovation de leurs locaux et la prise en charge du coût de ces travaux. Jean-Paul MERIC répond qu'il manque encore des éléments (plan de financement, coût des travaux) pour pouvoir l'établir.

2 remarques sont ajoutées en fin de conseil par Pascal BERNARD :

- Il précise être favorable à la protection de l'environnement mais déplore l'allumage des frigos de la salle de fêtes la veille d'une manifestation, ce qui engendre une consommation inutile d'électricité. Christine LACAMPAGNE déclare que c'est elle qui les a allumés la veille, afin que ceux-ci puissent être froids et fonctionnels pour le lendemain.
- Suite à des remarques d'habitants de la commune, il souligne le fait que l'arrosage du stade fonctionne en plein après-midi, au moment de pics de chaleurs importants. Philippe COURBE justifie ce choix d'arrosage exceptionnel par le fait que l'entreprise qui s'occupe de la réfection du stade a subi de nombreuses difficultés, et a dû faire un ensemencement tardif nécessitant l'arrosage à ces heures de fortes chaleurs, et ce, pour ne pas perdre les bénéfices de la semence. L'année prochaine l'arrosage se fera de nuit. Il rappelle que l'entretien du forage nécessite de toute façon le pompage quotidien de 30 mètres cubes déversés dans le Ciron.

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL informe l'ensemble du Conseil que 4 carreaux de la salle des fêtes sont cassés. Philippe COURBE répond que cette demande est en cours de traitement, l'entreprise qui a posé le carrelage, reconnaît la malfaçon et va venir changer les carreaux cassés dans les jours à venir.

**Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 8 octobre à 20 heures**